



les rubans du
Patrimoine 2012

Une **distinction** pour un patrimoine bâti vivant

Gravons ensemble

la mémoire de votre commune!

exemplarité

créativ

lavoirs

manoirs

patrimoine relig

maiso



les rubans du

Patrimoine

Ce concours récompense les initiatives locales en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il met en valeur les communes ou structures intercommunales ayant favorisé la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine bâti, contribuant ainsi au maintien et à la création d'emplois.

Toutes les communes lauréates reçoivent un diplôme et un trophée à apposer sur le bâtiment rénové lors d'une cérémonie organisée par les partenaires en présence des médias.

Depuis 1995, la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des maires de France et Dexia, rejoints en 1999 par la Fondation du patrimoine, organisent le concours « les rubans du Patrimoine ». En 2010, la Gazette des communes apporte son soutien.

Une distinction pour votre commune

Un cadre de vie attrayant pour les habitants et des passants heureux d'y flâner.

Un cadre de vie témoin du passé et qui façonne le paysage des générations futures.

Les rubans honorent le patrimoine sans distinction d'époque, de nature ou de taille. Ils valorisent des opérations exemplaires.

Le concours est doté de 15 000 € répartis par le jury entre les lauréats nationaux.

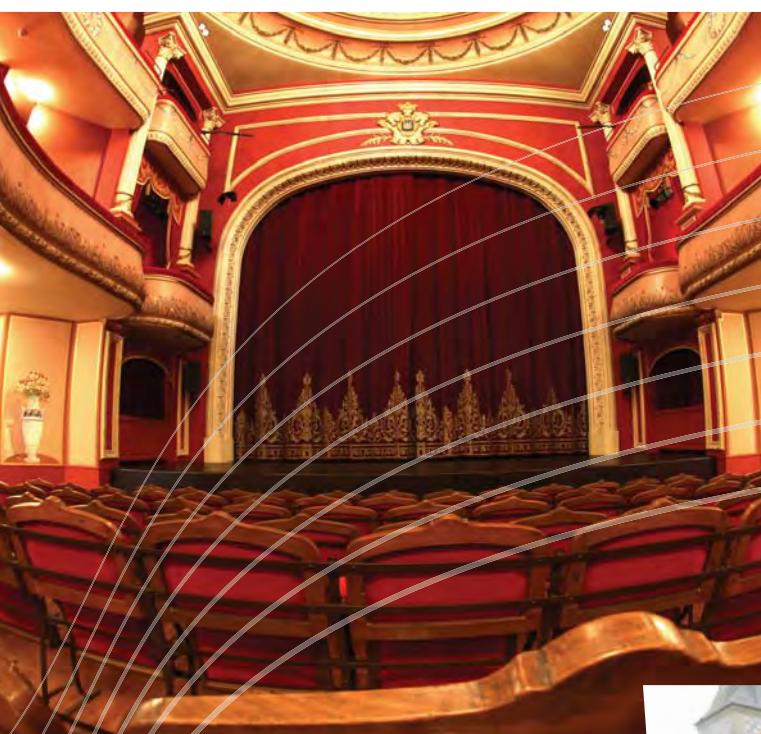


- FAITES CONNAÎTRE vos réalisations
- VALORISEZ votre initiative

bien-être bâtiments publics
et industriels savoir-faire transmission
histoire
animation places
accueil châteaux
moulins
jeux
emplois de caractère

Préservez et mettez en valeur votre patrimoine bâti

En engageant des opérations de réhabilitation et de valorisation de votre patrimoine, vous donnez un formidable coup d'accélérateur à l'activité économique et sociale de votre commune.



- Vous êtes maire ou président d'une structure intercommunale.
- Vous avez entrepris des travaux de réhabilitation du patrimoine bâti de votre commune.
- Les travaux ont été réalisés par des entreprises de bâtiment.
- Les édifices rénovés ont plus de 50 ans.
- Les travaux se sont terminés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2011.

COMMENT CONCOURIR ?

- Téléchargez le formulaire de candidature sur www.batiportail.com – rubrique : rubans du Patrimoine. Vous pouvez aussi l'obtenir en téléphonant au 01 40 69 51 73 ou auprès des représentants régionaux ou départementaux des partenaires.
- Élaborez un dossier présentant l'opération, accompagné de tous les éléments de description demandés et de photos prises avant et après travaux.
- Envoyez votre dossier complet **avant le 31 janvier 2012** à la Fédération Française du Bâtiment - 18^e édition des rubans du Patrimoine - 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex 16



Entre 1995 et 2011,
près de 3 951 communes
ont participé au concours...

1 201 communes
distinguées

123 prix nationaux

63 prix régionaux

1 015 prix départementaux

**PARTICIPEZ à la 18^e édition
des rubans du Patrimoine !**



Pour un patrimoine bâti **vivant** !



Pour tout renseignement, contactez aussi
les partenaires en région et département

